

RCS : MACON
Code greffe : 7106

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MACON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 01441
Numéro SIREN : 382 535 144
Nom ou dénomination : AUDITIS

Ce dépôt a été enregistré le 27/12/2019 sous le numéro de dépôt A2019/003123

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
MACON



286302

Dénomination : AUDITIS
Adresse : route de Digoin 71130 Gueugnon -FRANCE-

n° de gestion : 2000B01441
n° d'identification : 382 535 144

n° de dépôt : A2019/003123
Date du dépôt : 27/12/2019

Pièce : Extrait de procès-verbal d'assemblée générale du
13/12/2019



286302

Dépôt au Greffe le :

07 DEC. 2019

TRIBUNAL de COMMERCE
de MÂCON

AUDITIS
Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 000 euros
Siège social : Route de Digoin
71130 GUEUGNON

382 535 144 RCS MACON

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 13 DECEMBRE 2019**

L'An deux mille dix-neuf
Le treize décembre à 11 heures 30

Les associés de la SAS AUDITIS se sont réunis, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au MOULIN DE MARTOREY à 71100 SAINT-REMY.

Chaque associé et le Commissaire aux comptes ont été convoqués régulièrement.

Les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en leur qualité de mandataire.

Monsieur Jean-Luc FUMOUX préside la réunion en sa qualité de Président. Monsieur Sylvain CASTELLANI assure les fonctions de secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le Président, qui constate que les associés présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. L'assemblée est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La SARL BREMOND AUDIT, Commissaire aux comptes de la société, est présente, représentée par Monsieur André BREMOND.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés, les documents suivants, qui vont être soumis à l'assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 30 juin 2019,
- le rapport de gestion du Comité de Direction,
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice,
- le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-86 du Code de Commerce,
- le texte du projet des résolutions qui est soumis à l'assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions. Il indique en outre que les mêmes documents et renseignements ont été communiqués dans les mêmes délais aux membres du Comité Social et Economique. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

A la suite de cette communication, le Comité Social et Economique n'a pas présenté d'observations auprès du Président.

JCF

Puis, le Président rappelle que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

.....
.....
- Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant, en vue de remplacer Monsieur Marc PERELLO, démissionnaire.

Puis, le Président donne lecture du rapport de gestion du Comité de Direction exposant l'activité de la société, au cours de l'exercice écoulé, et du résultat de cette activité.

Enfin, le Commissaire aux comptes présente son rapport sur l'exécution de sa mission au cours de l'exercice et son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.

Les associés sont ensuite invités à passer à l'ordre du jour. La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées. Puis, plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

.....
.....
CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Marc PERELLO, Commissaire aux comptes suppléant, puis elle décide de nommer, en vue de le remplacer, Monsieur Thierry BEAUVAIS domicilié 5 rue Gabriel Lippmann à 71880 CHATENOY LE ROYAL, avec effet ce jour, et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2021.

Monsieur Thierry BEAUVAIS a fait savoir par avance qu'il accepterait ce mandat et déclare satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

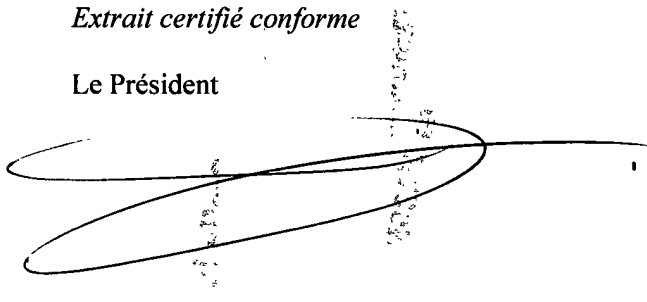
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....
.....
CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures 30. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et le secrétaire.

Extrait certifié conforme

Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.